

longueur et dans un désordre à faire horreur. Ce prince leur fit donner à chacun cent écus, et les renvoya chez eux, déchargés de toutes poursuites de justice.

M. de la Roche, de retour en France, y éprouva de grands contretems, et mourut de chagrin, dit-on, après avoir fait pour l'établissement de sa colonie, que pourtant il ne commença pas même, de grandes et inutiles dépenses. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il avait demandé lui-même tous les pouvoirs et privilèges qui lui furent accordés, on pouvait s'écrier à bon droit, en voyant combien il avait peu su se prévaloir de tant d'avantages,

*Quid dignum tanto tulit hic promissor hiatu?  
Parturiunt montes, nascitur ridiculus mus.*

A-t-il tenu, ce chantre à large bouche,  
Ce qu'il promet avec tant d'apparat?  
Oh! non vraiment: la montagne est en couche;  
Grande rumeur. Eh! que naît-il? un rat.

Le mauvais succès de l'entreprise du marquis de la Roche, n'empêcha point pourtant qu'après sa mort on ne sollicitât vivement la commission qu'il avait eue du roi. Le sieur de PONTGRAVE, habile navigateur, et un des principaux négocians de St. Malo, avait déjà fait plusieurs voyages à Tadoussac, et avait compris que la traite des pelleteries, si elle était dans une seule main, pourrait être le fond d'un grand commerce, et procurer des profits très-considérables. Il proposa à M. CHAUVIN, capitaine de vaisseaux, d'en demander au roi le privilège exclusif, avec toutes les prérogatives attachées à la commission de M. de la Roche. M. Chauvin gouta cet avis, fit agir les amis qu'il avait à la cour, et obtint ce qu'il demandait. Il équipa aussitôt quelques petits bâtimens, et les conduisit lui-même à Tadoussac, accompagné de M. de Pontgravé. Ce dernier voulait remonter jusqu'aux *Trois-Rivières*, parceque ce lieu, qu'il avait déjà visité et examiné avec soin, lui paraissait plus propre qu'aucun autre à un établissement. Mais le dessein de M. Chauvin n'était pas d'en faire aucun, encore moins de remplir l'article de sa commission qui regardait la religion catholique, qui n'était pas la sienne. Il ne voulait que troquer des marchandises contre des pelleteries, dont en effet il eut bientôt rempli ses vaisseaux. Il laissa néanmoins à Tadoussac quelques uns de ses gens pour faire la traite durant l'hiver. L'année suivante, il arriva de bonne heure à son poste de commerce, et ce second voyage ne lui produisit pas moins que le premier. Il se préparait à un troisième, lorsque la mort mit fin à ses projets.

Le commandeur de CHATTE, gouverneur de Dieppe, succéda à M. Chauvin. Il forma une compagnie où entrèrent plusieurs marchands de Rouen, et quelques personnes de condition, et fit